

ARRETE DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Le Maire délégué de la Commune de FERVAQUES Livarot-Pays d'Auge
VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifié par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,
VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,
VU la demande de l'entreprise SPIE Citynetworks qui se trouve Route de St Michel de Livet-14140 Ste Marguerite de Viette du 25.10.2023.

CONSIDÉRANT : le branchement au réseau BT en souterrain pour SCI Famille de la Touques. D 47 route de la Boissière à Fervaques - Livarot-pays d'Auge

CONSIDÉRANT qu'il est absolument nécessaire de garantir la sécurité de toutes et tous, lors de ces travaux et d'en assurer le bon déroulement

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'entreprise SPIE Citynetworks est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre des travaux ci-dessus nommés : RD 47 route de la Boissière à Fervaques Livarot-Pays d'Auge :

Du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée par la mise en place de feux tricolores. Une interdiction de stationner est imposée sur le tronçon des travaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place, par l'entreprise SPIE Citynetworks, pour information aux riverains

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLES 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,
- L'entreprise SPIE Citynetworks

Chargés, chacun en ce qui concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Fervaques, Livarot-Pays d'Auge
Le 23 novembre 2023



Le Maire délégué
Didier LALLIER

